

**COPIE**

## Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 17 octobre 2018 sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises.

### **I. Au titre des Mesures normatives.**

**Le Conseil a adopté les décrets portant :**

- transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de la charte amendée de l'Organisation de la Coopération islamique, adoptée à Dakar, le 14 mars 2008 ;
- transmission à l'Assemblée nationale, du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2017 ;
- approbation des statuts de l'Agence nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) ;
- nomination des membres du Comité technique de supervision de la réalisation du cadastre national.

### **II- Au titre des Communications.**

**Recours au partenariat public-privé pour le financement, la viabilisation, la construction et la concession d'une Cité ministérielle à Cotonou et pour le financement, la construction et la mise en exploitation de 2570 logements à Ouèdo (Abomey-Calavi).**

De tout temps, notre Etat a consacré d'énormes ressources aux baux administratifs dont la gestion a révélé de nombreux abus. C'est pour

remédier à cette situation, tout en offrant un cadre de travail adéquat aux agents de l'administration publique, que le Gouvernement a initié les projets de construction d'une Cité ministérielle à Cotonou et de Cités administratives départementales pour lesquelles les remises de sites ont été déjà effectuées.

En ce qui concerne la Cité ministérielle de Cotonou, sa réalisation favorisera l'émergence d'une véritable zone de concentration des cabinets ministériels, et l'amélioration de leur fonctionnalité.

Quant au projet de construction de 20.000 logements, il vise à faciliter d'ici à 2021, l'accès d'un grand nombre de Béninois à un habitat décent.

Sur les 10849 à réaliser sur le site de Ouèdo, dans la Commune d'Abomey-Calavi, plusieurs partenaires se sont déjà manifestés pour une première tranche de 8279. L'attribution du présent lot de 2570 logements consacre le bouclage du quota prévu sur ce site.

Afin de mener à bien l'exécution des travaux de la Cité ministérielle et des 2570 logements, le Conseil a autorisé le recours au partenariat public-privé et instruit les Ministres concernés de conduire diligemment les procédures administratives appropriées.

### **III- Au titre des rencontres et manifestations internationales.**

Le Conseil a autorisé :

- l'organisation, à Cotonou, du IX<sup>ème</sup> congrès de la Société africaine de Parasitologie (SoAP), du 5 au 7 décembre 2018 ;
- la participation du Bénin au Congrès de la Fédération internationale de Gynécologie et d'Obstétrique (FIGO), à Rio de Janeiro au Brésil, du 10 au 24 octobre 2018 ;
- la participation du Bénin à la réunion du Conseil de l'Administration mondiale de la Route, les 24 et 25 octobre 2018 à Yokohama, au Japon ;

- la participation du Bénin à la conférence de haut niveau sur l'Economie bleue durable, à Nairobi au Kenya, du 26 au 28 novembre 2018 ;
- la participation du Bénin à la troisième session du Comité technique spécialisé (CTS) n°8 de l'Union africaine sur la Fonction publique, les Collectivités locales, le Développement urbain et la Décentralisation à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 5 au 7 décembre 2018.

### **III- Au titre des mesures individuelles.**

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, la nomination suivante a été prononcée :

**Directeur général de la Caisse autonome d'Amortissement :**

Monsieur Arsène Mahougnon DANSOU.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2018.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



  
Edouard OUIN-OURO.-